



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Inspection Générale de l'Enseignement
Maritime

Unité des Concours et Examens
Maritimes

**CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES MARITIMES
PÊCHE
Session : 2016**

Après avoir délibéré à Nantes, le 5 juillet 2016

Sur proposition du jury, le certificat de fin d'études maritimes pêche peut être délivré aux candidats suivants (sous réserve qu'ils ne l'aient pas obtenu lors d'une session antérieure) qui lors de la session 2016, **n'ont pas été admis** à l'examen pour l'obtention du brevet d'études professionnelles maritimes pêche institué par l'arrêté du 22 décembre 2009, mais qui ont obtenu aux épreuves de cet examen une moyenne générale d'au moins 5 sur 20 et aucune note égale à zéro à une épreuve d'une matière du domaine professionnel (*arrêté du 12 décembre 2006, modifié*),

Centre de BOULOGNE

Néant

Centre de FÉCAMP

Néant

Centre de CHERBOURG

DUCHEMIN Lilian Christophe	20146858	CH
MARGOLLE Julien Quentin	20146822	CH

Centre de SAINT-MALO

Néant

Centre de PAIMPOL

LE VERGE Clément	20145751	PL
------------------	----------	----

Centre du GUILVINEC

LE GALL Yoann	20145817	GV
---------------	----------	----

Centre de ÉTEL

LE GRUSSE Gwendal	20125894	CC
-------------------	----------	----

Centre de NANTES

LARCHER Trevor-Douglas Simon	20145890	FF
VAIMAGA Kylliann Julien	20145894	NA

Centre de LA ROCHELLE

ADAM Rémy Claude	20146174	LR
CROVISIER Léo-Damien	20125908	LR

Centre de CIBOURE

Néant

Centre de SÈTE

BERANGER-LONGEANIE Ylang-Ylang	20146333	ST
TANGUY Pierre-Yves	20146337	ST

Centre de BASTIA

TORRE Paul Manuel	20146152	BI
-------------------	----------	----

Centre de BLANCHET

MAULINE Chavelly Charles	20146985	PP
ROCHEMONT Samuel Matthieu	20146989	PP

Total **14**

Le Certificat correspondant sera enregistré par le Directeur interrégional de la Mer ou le Directeur de la Mer dont dépend le candidat.

NANTES, le 5 juillet 2016

Le président de la commission d'examen
Le professeur en chef de 1^{ère} classe
de l'enseignement maritime

Pierre DENIS



Destinataires :

Pour diffusion aux services des affaires maritimes et aux établissements scolaires concernés.

Copies : IGEM - GM1 - GM2 - dossier - chrono